

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

Questions régionales

Rapports des représentants régionaux

AMÉRIQUE DU NORD

Le présent document a été soumis par les États-Unis d'Amérique en tant que représentant régional pour l'Amérique du Nord<sup>1</sup>.

**1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL**

- Représentant régional : États-Unis
- Représentant régional suppléant : Mexique
- Nombre de Parties dans la région: 3 (Canada, Mexique, États-Unis)
- Nombre de Parties ayant communiqué des informations pour le présent rapport : 3

**2. INTRODUCTION**

Le présent rapport régional pour l'Amérique du Nord couvre la période entre la 62<sup>e</sup> session du Comité permanent (juillet 2012) et le début mai 2014. Il contient les résumés des mesures importantes prises par le Canada, le Mexique et les États-Unis en matière d'application de la CITES pendant la période considérée. Il est présenté au format prévu dans le document SC59 Doc. 23 présenté à la 59<sup>e</sup> session du Comité permanent (mars 2010) et adopté par le Comité permanent à cette session.

À la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP16, mars 2013), les États-Unis ont été élus représentant régional pour l'Amérique du Nord auprès du Comité permanent. Les trois pays de la région nord-américaine œuvrent en étroite collaboration. Ils coordonnent également régulièrement leurs actions avec les ONG de leurs pays respectifs pour préparer les réunions et à propos d'autres questions liées à la CITES.

**3. RESUMÉ DES ÉVOLUTIONS LES PLUS IMPORTANTES**

**CANADA**

Le Canada travaille toujours à l'élaboration d'un nouveau système électronique de délivrance des permis par Internet. Ce système sera à terme incorporé dans une initiative plus vaste de permis électroniques qui permettra aux Canadiens de faire une demande en ligne pour tous les permis délivrés par Environnement Canada. Le système électronique canadien actuel a amélioré l'efficacité de la délivrance des permis en compilant des renseignements exacts et cohérents qui à leur tour facilitent la production des rapports annuels sur le commerce international des espèces sauvages au Canada. D'autres améliorations ont été apportées en 2013. Désireux d'améliorer l'application de la CITES pour les Canadiens, de nouvelles normes de services et indicateurs de performances ont été établies en 2013.

<sup>1</sup> Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Le Canada continue d'œuvrer en faveur du remplacement des certificats phytosanitaires par les permis CITES pour les plantes reproduites artificiellement afin de répondre à certaines préoccupations apparues au Canada en matière de contrôle qualité. Nous notifierons le Secrétariat dès que cette modification sera effectuée pour que le Canada puisse être retiré de la liste de référence des pays et territoires utilisant les certificats phytosanitaires comme certificats de reproduction artificielle.

Le gouvernement du Canada formule des « réserves » temporaires sur les décisions prises à la Conférence des Parties. La Convention rédigée en 1975 donne 90 jours aux pays pour mettre à jour leurs règlements. Le Canada n'est pas en mesure de respecter des délais aussi courts. En octobre 2013, les modifications apportées par la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties aux listes des espèces réglementées étaient en vigueur au Canada dans le cadre du processus d'actualisation du Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages (WAPTR) de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRITA) et les réserves ont été levées. Le Canada a émis des réserves sur les décisions prises à la 16<sup>e</sup> Conférence des parties pour se donner le temps de mettre en œuvre les modifications à la réglementation. Celles-ci devraient être en place à la fin 2014 et les réserves seront alors levées. Le gouvernement du Canada est très impliqué dans la protection des espèces à risque au sein de ses frontières et au niveau international, et il est déterminé à assumer ses responsabilités dans le cadre de la CITES. Le Canada continue de soutenir résolument les décisions prises à la 16<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CITES.

## MEXIQUE

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (décisions 16.13 à 16.16) : Conformément à la décision 16.14 prise à sa 64<sup>e</sup> session (mars 2013), le Comité permanent a créé un groupe intersessions sur l'IPBES présidé par le Mexique. L'autorité scientifique du Mexique a joué un rôle central dans l'application de la décision 16.4 et en particulier dans l'application de la demande CITES [mentionnée au paragraphe d) de ladite décision] qui a été résumée dans l'évaluation de le document « Utilisation durable des espèces sauvages » adopté par l'IPBES (IPBES-2, Antalya, 9-14 décembre 2013) dans son programme de travail 2014-2018. Par ailleurs, l'autorité scientifique du Mexique a collaboré avec les présidents des comités scientifiques et le Secrétariat à l'élaboration du document de travail AC27/PC21 (Veracruz, 2014) sur l'IPBES (AC27/PC21 Doc. 8.1). Les comités y ont convenu que les comités pour les animaux et pour les plantes devraient inclure les informations transmises par le représentant pour l'Europe du comité pour les animaux dans le rapport au Comité permanent à sa 65<sup>e</sup> session et de mettre l'accent dans leur rapport sur les points suivants :

- a) S'assurer que des experts possédant une bonne connaissance de la CITES participent à l'évaluation prochaine par l'IPBES de l'équipe sur l'utilisation durable,
- b) Les Parties devraient nommer des experts CITES qui participeraient aux évaluations de l'IPBES,
- c) L'IPBES devrait rechercher une représentation régionale équitable, un vaste éventail de compétence et un meilleur équilibre entre hommes et femmes,
- d) Outre les compétences en biologie et en gestion de la biodiversité, il sera demandé des connaissances en sciences économiques et sociales et en politiques de développement rural,
- e) Le Comité permanent et les Parties pourraient envisager de nommer des experts ayant participé à l'atelier de travail du NDF (Cancún, 2008),
- f) Le fait que le représentant du Comité africain pour les animaux (M. Fouda) soit également membre du Groupe d'experts multidisciplinaires pour l'Afrique de l'IPBES est l'occasion d'entretenir des liens améliorés et plus réguliers entre l'IPBES et la CITES, et facilite la nomination d'experts connaissant la CITES.

Le 19 décembre 2012, le Secrétariat pour l'économie (SE) et le SEMARNAT ont conjointement adopté l'« Accord créant la classification et le codage des marchandises dont l'importation et l'exportation sont réglementées par le Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles » qui soumet l'importation et l'exportation (sous permis et autorisations CITES) des espèces inscrites aux annexes de la CITES et aux normes nationales à des mesures non tarifaires. Une révision conjointe SE-SEMARNAT de cet accord doit être prochainement entreprise pour savoir si des évolutions ont eu lieu faisant apparaître le besoin de nouvelles réglementations.

L'autorité CITES de lutte contre la Fraude du Mexique, le Bureau fédéral de la protection de l'environnement (PROFEPA), a procédé à 6 116 vérifications en 2012, dont 1 310 correspondaient à des exportations d'espèces sauvages et 4 806 à des importations, ainsi qu'à 6 498 vérifications (1 248 exportations et 5 070 importations) en 2013, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicable aux mouvements transfrontaliers des espèces sauvages terrestres, marines et forestières ce qui est une incitation à l'application correcte de la CITES.

Le PROFEPA, en collaboration avec l'Administration générale des douanes, la SENASICA et le CONAPESCA (Ministère de l'Agriculture et des pêches - SAGARPA), la police fédérale, le Ministère de la défense nationale et le Ministère de la Marine, a pour mission d'empêcher que les spécimens sauvages protégés, leurs parties ou dérivés, passent illégalement les frontières en s'assurant du respect de la législation interne et internationale en vigueur qui réglemente les exportations. Plus de 28 inspecteurs du PROFEPA dans les ports, dans les aéroports et aux frontières, ont été appuyés par au moins 50 agents de divers départements du gouvernement fédéral. Les résultats sont pour 2013 :

A. Résultats des opérations spéciales aux ports, aéroports et postes frontières :

- Vérification de 31 m<sup>3</sup> de bois d'acajou (*Swietenia macrophylla*) et de 20 000 m<sup>3</sup> de placages d'acajou amer (*Cedrela odorata*).
- Saisies de : 600 kg de charbon végétal et de diverses parties d'animaux sauvages sans preuve de leur origine légale ; 73 m<sup>3</sup> de *Cordia alliodora* et 17,77 m<sup>3</sup> de *Samanea saman*, 1 356 m<sup>3</sup> de bois en billes ou en planches, 27 tonnes de charbon de bois, 9 véhicules de transport et de 9 outils.
- Fermetures et suspensions : 3 scieries et 6 exploitations forestières pour utilisation de documents falsifiés.

B. Résultats des contrôles permanents :

- Saisies de : 98 reptiles vivants en partance pour le Japon, 898 660 spécimens (686 kg) de concombre de mer (*Isostichopus fuscus*) ; 78 676 (197 kg) de spécimens séchés d'hippocampes (*Hippocampus ingens*) ; 108 kg d'estomacs déshydratés, 21 boîtes de vessies natatoires déshydratées et 955 boîtes de vessies natatoires congelées provenant sans doute de *Totoaba macdonaldi*, en partance pour la Chine, qui étaient mélangées à d'autres espèces de poissons ; 27 ailerons de requins blancs.

En 2013, l'« Opération de contrôle et de prévention du trafic international illégal des espèces protégées » a été menée de concert avec les autorités des douanes, de l'agriculture et de la santé animale, de la police, de l'armée et des migrations. Le but était d'empêcher les spécimens, parties et produits dérivés des espèces protégées de passer les frontières en organisant des actions systématiques de contrôle et inspections périodiques, et en créant des postes de contrôle et d'inspection aux points de passage des frontières qui ne sont habituellement pas couverts par le PROFEPA. Les opérations comprennent trois types d'actions : a) fermeture de la frontière septentrionale (2 006 fouilles aux passages de la frontière avec les États-Unis), b) ports maritimes (451 fouilles) et c) contrôles aux aéroports internationaux.

En 2012 et 2013, le PROFEPA a participé aux opérations internationales CAGE (avec Interpol) et REPTILE au cours desquelles ont été organisées des actions de surveillance de routine aux aéroports internationaux.

L'autorité scientifique du Mexique a participé à la rédaction du projet (depuis PC18, Buenos Aires, 2009) de la résolution récemment adoptée (résolution Conf. 16.5) relative à la « Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique » (CoP16; Bangkok, 2013). Par ailleurs, l'autorité scientifique du Mexique a contribué à la rédaction du document de travail actuel sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) qui résume les prochaines mesures et recommandations adressées au comité pour les plantes au regard de l'application de la résolution Conf.16.5. Qui plus est, dans le cadre de la collaboration encouragée par la résolution Conf. 16.5, et de l'application nationale de l'application de la SMCP de la CDB, l'autorité scientifique du Mexique a participé à l'« Atelier sur la mise en conformité du Comité de coordination pour la mise en œuvre de la stratégie mexicaine pour la conservation des plantes [Mexican Strategy for Plant Conservation] (MSPC) » organisé à Mexico, 13 septembre 2013. Plus précisément, l'autorité scientifique du Mexique préside les groupes de travail sur « Conservation des plantes », « Menaces à la flore indigène » et « Utilisation et gestion de la flore », et a

participé à la coordination de l'atelier. Le premier résultat de l'atelier fut la création du Comité national de coordination de la MSPC qui a convenu de définir un programme de travail visant à mettre en place la MSPC.

Le PROFEPA a signé un accord avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) qui vise à renforcer la lutte contre l'offre illicite d'espèces sauvages. L'ONUDC remettra aux autorités mexicaines un rapport permettant d'ajuster les efforts et actions de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Pour ce qui concerne la lutte contre le trafic des espèces menacées sur Internet, depuis 2010 le PROFEPA a signalé aux tribunaux fédéraux 500 cas probables de ventes illicites, avec pour principal résultat la saisie de 424 spécimens de la faune sauvage.

Parmi les actions coordonnées par l'autorité scientifique et l'organe de gestion du Mexique, un projet pilote relatif à la conservation, la gestion et l'utilisation durable du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) a été présenté à la Plateforme pour un usage responsable des écosystèmes (RESP) en novembre 2013. Ce projet prévoit des actions et une coopération entre les acteurs intéressés visant à améliorer les informations sur la traçabilité des peaux et des systèmes d'élevage en captivité et à repérer les conditions et sites possibles d'élevage en ranch pour l'avenir. L'objectif principal sera de faire le lien entre les communautés locales et les producteurs mexicains (fermes) et les sociétés internationales de l'industrie de la mode.

L'initiative du « Programme de soutien à la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des espèces sauvages » du Directoire général pour les espèces sauvages (en place depuis 2010) (l'organe de gestion CITES du Mexique) a appuyé neuf unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages (UMA) pour les crocodiles mexicains en 2013 et a contribué au financement du développement de l'industrie de la production de peaux et produits en créant des UMA dans les zones rurales.

Le SEMARNAT va bientôt publier sous format électronique le « Protocole national pour la gestion des conflits se rapportant aux crocodiliens au Mexique ». Le but est d'identifier les conflits et mettre en œuvre des actions de prévention pour répondre aux conflits qui peuvent surgir entre les crocodiles et les personnes dans l'aire de répartition mexicaine des crocodiles.

En 2012, le PROFEPA a mis en place le « Projet visant à attirer l'attention sur les espèces potentiellement invasives et à y répondre » dont l'objectif est d'identifier les espèces exotiques associées au commerce international, plus particulièrement les importations, qui pourraient devenir invasives dans la nature, en mer, ou en forêt. Une première liste d'espèces exotiques requérant prioritairement l'attention a été établie et elle sera incluse dans la liste de référence préparée par la CONABIO. La demande de financements faite auprès de la *Global Environmental Facility* (GEF) pour la création et le renforcement des capacités à gérer les espèces invasives a été autorisée.

## ÉTATS-UNIS

Ordonnance relative à la lutte contre le trafic de espèces sauvages : le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le Président Obama a publié une ordonnance sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages qui en a fait un objectif national prioritaire. L'ordonnance donnait pour mission à toutes les agences fédérales de « prendre toutes les mesures relevant de leur compétence » pour s'attaquer à cette criminalité. Elle appelait également à la création d'une équipe spéciale présidentielle et d'un conseil consultatif fédéral, et à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. L'ordonnance est disponible en ligne sur : <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/07/01/executive-order-combating-wildlife-trafficking>.

Stratégie nationale de lutte contre le trafic lié aux espèces sauvages et interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphant : Le 11 février 2014, conformément à l'ordonnance du Président Obama du 1<sup>er</sup> juillet 2013, les États-Unis ont publié une Stratégie nationale de lutte contre le trafic lié aux espèces sauvages. Cette stratégie engage le gouvernement américain dans son ensemble à traiter le problème en améliorant la lutte contre la fraude, en réduisant la demande en espèces protégées et en poursuivant les partenariats avec les autres pays, les organes internationaux (comme la CITES), les organisations de défense de la nature et les parties prenantes du secteur privé. La stratégie nationale est disponible en ligne sur :

<http://www.fws.gov/home/feature/2014/trafficking/nationalstrategy-wildlife-trafficking.pdf>.

Voir aussi : <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2014/02/11/fact-sheet-national-strategy-combating-wildlife-trafficking-commercial-b>.

Destruction d'ivoire : Le 14 novembre 2013, le *U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS) Office of Law Enforcement* a concassé environ six tonnes d'ivoire d'éléphant saisies par ses agents spéciaux et inspecteurs des espèces sauvages pour violations de la CITES et des lois américaines relatives à l'environnement.

L'événement couvert par plus de 1 800 médias en ligne a adressé au monde un message rappelant la situation désespérée des éléphants d'Afrique et la crise mondiale en matière de trafic des espèces sauvages.

L'amendement Pelly : Islande : Le 4 février 2014, le Département de l'intérieur a annoncé que la Secrétaire Sally Jewell avait certifié au Président Obama qu'elle avait établi que la poursuite de l'exportation commerciale par des Islandais de viande de baleine et autres produits limitait l'efficacité de la CITES, ceci en réponse à une pétition soumise par plusieurs organisations non gouvernementales dans le cadre de l'amendement à la loi de protection des pêcheurs de 1967, dit « Amendement Pelly ». En réponse, le Président Obama a demandé le 1<sup>er</sup> avril 2014 à son cabinet d'engager certaines actions diplomatiques. Les instructions du Président Obama demandaient aux agences concernées de faire part de leurs préoccupations concernant le commerce islandais de parties et produits de baleines aux forums et dans les autres manifestations de la CITES et, conjointement avec les autres acteurs internationaux, de demander que soient prises de nouvelles mesures visant à réduire ce commerce et à améliorer l'efficacité de la CITES.

Le groupe de travail sur l'application de la Convention aux spécimens élevés en captivité et en ranch : A la 61<sup>e</sup> session du Comité permanent (août 2011), les États-Unis et la Hongrie, au nom de l'Union Européenne et de ses États membres, ont présenté un document sur l'application de la Convention aux spécimens élevés en captivité et en ranch. Les discussions ont mené à la création d'un groupe de travail intersessions présidé par les États-Unis. Ceux-ci ont présenté un document à la 62<sup>e</sup> session du Comité permanent (juillet 2012) décrivant les actions du groupe de travail et présentant une série de recommandations, y compris plusieurs projets de décisions pour la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. Le Comité permanent a accepté ces recommandations et projets de décisions avec quelques modifications. Le Secrétariat a préparé un document pour la 16<sup>e</sup> Conférence des Parties, et les Parties ont ensuite adopté les projets de décisions figurant dans ce document.

Groupe de travail sur l'élaboration et l'application des annotations : Lors de sa 61<sup>e</sup> session, le Comité permanent a formé un groupe de travail intersessions présidé par le représentant régional pour l'Amérique du Nord (les États-Unis) chargé de déterminer ce que comprennent les Parties lorsqu'elles utilisent les annotations et de préparer l'adoption de procédures appropriées et raisonnables pour la création d'annotations pour les plantes. En octobre 2012, les États-Unis, en tant que président du Groupe de travail, ont soumis à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties un document sur l'élaboration et l'application des annotations qui proposait des modifications à six résolutions, l'adoption de trois nouvelles décisions, la révision d'une décision en vigueur et le maintien d'une décision existante, ainsi que l'adoption d'une définition du terme « extrait » employée dans les annotations figurant dans les annexes. Ces propositions ont été adoptées par les Parties à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence après plusieurs modifications. A cette même conférence, les Parties ont adopté plusieurs décisions concernant la poursuite des travaux sur les annotations, notamment la décision 16.162 demandant au Comité permanent de rétablir un groupe de travail sur les annotations à sa 65<sup>e</sup> session. Vu la longue liste des tâches demandées au groupe de travail dans les décisions adoptées à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, les États-Unis, en tant que président du premier groupe de travail du Comité permanent sur les annotations, et avec l'aval du président du Comité permanent, a reconstitué le groupe de travail à titre provisoire, avec les mêmes que lors de la 62<sup>e</sup> session du Comité permanent. Le groupe de travail provisoire a préparé pour la 65<sup>e</sup> session du Comité permanent un document de réflexion communiqué au Secrétariat par les États-Unis au début mai 2014.

Autres groupes de travail du Comité permanent : Outre les groupes de travail mentionnés ci-dessus, les États-Unis ont également participé activement aux groupes de travail intersession suivants : 1) introductions en provenance de la mer, 2) identification des bois et inspection physique, 3) vision stratégique de la CITES, 4) examen des résolutions, 5) codes de but, 6) utilisation de numéros de série taxonomique, 7) commerce électronique des spécimens d'espèces inscrites à la CITES, 8) objets personnels ou à usage domestique, 9) napoléon, 10) gestion du commerce et de la conservation des serpents asiatiques et lutte contre la fraude, 11) conservation et commerce des rhinocéros d'Afrique et d'Asie, 12) révision de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP15), *Commerce de spécimens d'éléphants* et 13) coopération entre la CITES et la FAO sur les questions forestières.

Présence de la CITES sur les sites en ligne des États-Unis : L'USFWS a entrepris un audit de contenu et un examen des informations relatives à la CITES présentes sur son site international (<http://www.fws.gov/international>) afin de repérer les textes qui devaient être actualisés, développés et/ou rendus plus accessibles au grand public. A l'automne 2012, l'USFWS a entamé une refonte de son site international en l'axant sur les premiers groupes d'utilisateurs, notamment les demandeurs de permis CITES et les organisations non gouvernementales, l'industrie et les individus intéressés aux évolutions au sein de la CITES. Le site contient des informations sur le traité de la CITES et son application aux États-Unis, les demandes de permis et les instructions visant des groupes d'utilisateurs, les copies des récents rapports bisannuels U.S.-CITES, des renseignements détaillés sur les propositions et priorités des États-Unis pour la

16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties et les liens vers le site Internet du Secrétariat de la CITES. L'USFWS poursuit le travail d'identification de nouveaux groupes d'utilisateurs pour son site Internet et élabore des documents visant ces publics. Afin d'améliorer notre position sur les réseaux sociaux, la branche internationale de l'USFWS partage également sur sa page Facebook et son compte Twitter les informations relatives aux espèces animales et végétales inscrites à la CITES, les mises à jour des règles relatives à la délivrance des permis et autres actualités relatives au commerce des espèces sauvages.

Le programme d'étiquetage des exportations U.S. CITES : Les États-Unis coopèrent avec les États et les tribus indiennes par l'utilisation d'un programme d'étiquetage pour les exportations de peaux des espèces suivantes inscrites à l'annexe II : lynx roux (*Lynx rufus*), loutre de rivière (*Lontra canadensis*), lynx du Canada (*Lynx canadensis*), loup (*Canis lupus*), ours brun (*Ursus arctos*) et alligator d'Amérique (*Alligator mississippiensis*). L'USFWS coopère actuellement avec 48 États et 27 tribus indiennes qui ont mis en place des programmes de prélèvements qui ont été approuvés. Chacun des États ou tribus indiennes approuvé applique l'étiquetage CITES fourni par l'USFWS aux peaux des espèces dont les prélèvements ont été approuvés pour cet État ou cette tribu et qui sont destinées à l'exportation hors des États-Unis. L'USFWS a fourni 775 000 étiquettes en 2012 et près de 764 000 en 2013.

Le programme U.S. CITES pour le ginseng américain : L'USFWS œuvre en étroite collaboration avec les autres agences fédérales, les 25 États et l'unique tribu indienne ayant approuvé les programmes d'exportation de ginseng américain (*Panax quinquefolius*) à faire appliquer les obligations résultant de son inscription à l'annexe II de la CITES. L'USFWS compte sur ces États, sur cette tribu et sur les agences fédérales pour fournir les informations sur les prélèvements légaux ou illicites de ginseng américain, sur le statut de l'espèce dans la nature et sur l'évolution des populations. Durant la période considérée, l'USFWS a régulièrement communiqué avec les États et la tribu indienne sur les questions liées au ginseng américain, y compris au sujet de la révision des règles de gestion étatiques/tribales et des modifications administratives à apporter aux programmes étatiques/tribaux.

Agent spécial de l'USFWS/programme d'attaché international : L'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS a créé le premier programme jamais mis en place destiné à placer dans chacune des ambassades américaines un agent spécial au poste d'attaché international chargé de coordonner les enquêtes liées au trafic des espèces sauvages et de soutenir les renforcements de capacité en matière de lutte contre la fraude. Le premier poste a été pourvu en janvier 2014 à l'ambassade américaine de Bangkok. L'USFWS va recruter quatre autres agents/attachés en 2014. Il s'agit de poster deux agents en Afrique subsaharienne, un en Amérique du Sud et un autre encore en Asie.

Le programme des chiens détecteurs : En avril 2014, l'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS a lancé un programme de chiens détecteurs des espèces sauvages en stationnant des inspecteurs/maîtres chiens et des chiens « renifleurs » dans quatre grands ports d'entrée (Los Angeles, Miami, Chicago et le centre de tri postal de Louisville). Le programme vise à renforcer les capacités en matière de contrebande dans la mesure où les chiens peuvent « renifler » les cargaisons et colis postaux en beaucoup moins de temps qu'il n'en faut à un inspecteur qui doit ouvrir et inspecter chaque container. A ce jour, les équipes inspecteurs/chiens ont empêché des tentatives d'importation illicite d'ivoire provenant d'éléphants, de produits en cuir provenant de reptiles inscrits à la CITES, de dagues en cornes de rhinocéros, d'oiseaux vivants, de cargaisons commerciales de produits médicinaux contenant des hippocampes et des dents de baleines, un container océanique rempli de produits de tortues marines et d'objets fabriqués à partir d'espèces sauvages inscrites à la CITES, et 4 000 livres de poudre de cartilage de requins.

L'opération Crash : Des agents spéciaux de l'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS ont poursuivi leur travail avec l'opération Crash, grande enquête nationale visant le trafic des cornes de rhinocéros qui, à ce jour, a permis l'arrestation de 17 individus, la condamnation de neuf d'entre eux et le démantèlement de deux réseaux de contrebande de cornes de rhinocéros opérant à grande échelle. Pour plus de renseignements voyez notre site Internet : <http://www.fws.gov/le/pdf/3-31-14-Operation-Crash-Overview.pdf>

Le trafic de totoabas : Au printemps 2013, l'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS a fait équipe avec le Homeland Security Investigations (HSI) et le bureau des douanes et de la protection des frontières pour démanteler un vaste trafic de vessies natatoires provenant de totoabas qui est une espèce inscrite à la CITES vivant au large des côtes du Mexique. Sept individus ont été mis en examen pour violation des lois fédérales à San Diego, en Californie. Les quelque 550 vessies natatoires saisies ont une valeur de 3,5 millions de dollars sur les marchés asiatiques où elles sont très prisées en cuisine pour leurs prétendues vertus médicinales. L'un des chefs de ce trafic qui coordonnait le passage de la frontière mexicaine et prévoyait de vendre ces vessies natatoires de totoabas en Asie a plaidé coupable et a été condamné à une peine de quatre mois de détention assortie d'une période de probation de deux ans.

Condamnation d'un trafiquant de corail : Une enquête de l'USFWS sur la fraude à l'étiquetage et le trafic de coraux durs inscrits à la CITES qui a duré trois ans a permis la mise en examen d'un copropriétaire de l'une des plus importantes sociétés d'importation de coraux vivants aux États-Unis. Le défendeur a plaidé coupable d'un chef d'accusation de trafic en mars 2013 et a été condamné en juillet 2013 à une année de détention dans une prison fédérale avec interdiction de posséder des espèces inscrites à la CITES pendant trois ans après sa libération. Il a également été condamné à une amende de 6 000 USD d'amende et à dû renoncer aux 523 835 USD des fruits du trafic de corail.

Condamnation d'un trafiquant de reptiles : En janvier 2014, un ancien marchand de reptiles de l'État de Washington a été condamné à 12 mois de détention et trois ans de liberté surveillée pour son rôle dans une vaste opération de trafic d'espèces protégées de reptiles. Cet homme et cinq coaccusés avaient organisé un réseau à double sens qui exportait des espèces indigènes et importait des reptiles étrangers via Hong Kong. Le trafic portait notamment sur *Terrapene carolina carolina*, *Glyptemys insculpta*, *Terrapene carolina major*, originaires des États-Unis, et pour les espèces étrangères inscrites à la CITES, *Heosemys depressa* qui est en danger critique d'extinction, *Geomyda spengleri*, *Mauremys sinensis* et *Platysternon megacephalum*.

Un trafiquant d'ivoire plaide coupable : Le 18 septembre 2012, le propriétaire d'un magasin d'art africain de Philadelphie, en Pennsylvanie, arrêté en juillet 2011 par les agents spéciaux de l'USFWS, a plaidé coupable pour trafic d'ivoire d'éléphant. Il a également accepté de renoncer à 150 000 USD et à une tonne d'ivoire saisi pour une valeur estimée à 400 000 USD. Le prononcé de la peine doit intervenir en mai 2014.

Produits cosmétiques à base de caviar importés en violation de la CITES : En août 2013, un courtier en douanes de Miami, en Floride, ayant fait l'objet d'une enquête de l'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS, a plaidé coupable pour importation illégale de 12 cargaisons de produits cosmétiques fabriqués à base de caviar d'esturgeon de Sibérie qui étaient arrivées aux États-Unis sans les permis CITES requis et qui n'avaient pas été déclarées en tant qu'espèces sauvages. Une autre société mêlée à ces transactions a accepté de payer 97 836 USD d'amende civile pour éviter d'être accusé au pénal.

Trafic d'arowanas : Deux hommes de l'État de Washington ayant fait l'objet d'une enquête pour trafic d'arowanas (menacés d'extinction) ont dû renoncer à plus de 150 000 USD et ont été condamnés à trois mois d'assignation à résidence, plus une année de probation. Les saisies portaient sur quatre poissons très menacés et très prisés, 300 plants de cannabis et du matériel de production commerciale de drogue.

Condamnation d'un trafiquant de vésicules biliaires d'ours : Un étranger venu du Canada et habitant dans l'État de Washington a été condamné à 12 mois de détention pour obstruction à la justice et trafic d'espèces sauvages. Il avait acheté illégalement 18 vésicules biliaires d'ours noir (inscrit à l'annexe II de la CITES) et les avait introduites en Chine. Il a également été condamné à une amende de 8 000 USD et à cinq ans de probation.

Mise en accusation dans une affaire de trafic de reptiles : Un marchand américain de reptiles a été mis en accusation en Californie en 2013 pour plusieurs chefs de conspiration d'importation et d'exportation illicites d'espèces sauvages. C'est le premier accusé américain poursuivi dans le cadre de l'opération Flying Turtle qui est une enquête menée par l'USFWS ayant déjà permis de faire condamner trois Japonais pour trafic à double sens de milliers de tortues, lézards et serpents inscrits à la CITES entre les États-Unis et le Japon entre 2004 et 2011.

Coopération internationale : Durant la période considérée, des membres du personnel de l'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS ont été détachés pendant trois mois sur une enquête à Bangkok, en Thaïlande, ont passé trois semaines au Togo afin d'aider dans leurs enquêtes les autorités locales chargées de la lutte contre la fraude, ont fait de nombreuses missions aux Philippines pour les aider à élaborer une base de données sur leurs capacités de lutte contre la fraude et ont rencontré leurs homologues en Afrique du Sud, et en Namibie pour discuter des stratégies d'enquêtes et de la coordination.

L'aide de la CITES au Viet Nam en matière de lutte contre la fraude : En réponse à une demande d'aide émanant de l'organe de gestion CITES du Viet Nam, un expert en criminalistique du laboratoire de médecine légale de l'USFWS a été sélectionné par le Département d'Etat et l'USFWS et envoyé pendant l'été 2013 auprès de l'organe de gestion du Viet Nam avec lequel il a partagé l'expérience américaine de lutte contre la fraude liée au commerce des espèces sauvages et a formulé des recommandations visant à améliorer l'efficacité de l'application de la CITES au Viet Nam.

Le renforcement des capacités en matière de ciblage : En mars 2013, l'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS a étendu sa capacité à cibler les cargaisons illicites d'espèces sauvages en rejoignant les rangs de



10 autres agences fédérales chargées de la gestion des frontières ou de la sécurité des importations, pour devenir membre du Centre de ciblage commercial et d'analyse basé à Washington D.C. Deux employés de l'USFWS vont rejoindre le groupe inter-agences des analystes du commerce et des renseignements du centre, ce qui facilitera l'échange des informations et la collaboration entre les agences luttant contre la fraude aux frontières américaines.

L'Accord de facilitation des échanges entre les États-Unis et le Pérou : Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de facilitation des échanges entre les États-Unis et le Pérou (PTPA), le 1<sup>er</sup> février 2009, les États-Unis ont œuvré en étroite collaboration avec les autorités péruviennes à l'application du chapitre sur l'environnement et de l'annexe relative au secteur forestier (« Forest Annex »). Celle-ci met l'accent sur la gestion de la forêt péruvienne au regard de trois espèces inscrites à la CITES. En avril 2012, l'*Environmental Investigation Agency (EIA)* qui est une ONG de défense de l'environnement, a adressé une pétition aux États-Unis pour qu'ils demandent au gouvernement du Pérou de vérifier certaines cargaisons et certains producteurs et exportateurs d'acajou des Antilles et d'acajou amer (*Cedrela odorata*). L'EIA s'inquiétait de possibles abattages illégaux pour exportation vers les États-Unis. Ceux-ci ont examiné les informations contenues dans la pétition et ont décidé de ne pas demander les audits et vérifications mais ont à la place mis au point un plan d'action prospectif en cinq points avec le Pérou dont l'objectif est d'apporter des réponses aux problèmes révélés lors de l'examen de la pétition. Les États-Unis œuvrent en étroite coopération avec le Pérou à la mise en œuvre du plan d'action, notamment par l'organisation d'ateliers de formation s'adressant aux procureurs chargés des affaires de défense de l'environnement.

Le Service américain des forêts (USFS), Initiative du secteur forestier péruvien, financé par l'USAID, poursuit son œuvre au Pérou avec une équipe basée à Lima et à Washington D.C. Au cours de l'année passée, l'USFS a développé un prototype de logiciel de traçage du bois qui a été installé à des postes de contrôle le long du couloir de passage de bois le plus complexe du Pérou pour une période d'un an d'essais bêta intensifs. A la fin de la période de tests, les Péruviens ont demandé à bénéficier de nouvelles fonctionnalités dans la deuxième version, ce qui sera fait à la mi-2014.

Le Programme du centre CITES de sauvetage pour les plantes : L'USFWS a créé en 1978 le Programme du centre Cites de sauvetage pour les plantes vivantes inscrites à la CITES abandonnées légalement ou saisies par le gouvernement américain pour non respect des règles d'importation/exportations de la Convention. L'USFWS gère ce programme avec l'APHIS, l'agence américaine d'inspection des plantes inscrites à la CITES entrant aux États-Unis. Ce sont aujourd'hui 84 institutions qui coopèrent bénévolement aux centres de sauvetage des plantes. Tous les centres sont des jardins botaniques, des arboretums, des parcs zoologiques ou des institutions de recherche qui sont tous des établissements publics ou des organismes privés à but non lucratif. En 2012, l'APHIS a confisqué 32 cargaisons de plantes vivantes transportées en violation de la CITES, soit 1 230 plantes et 50 kg de graines. Les 31 cargaisons attribuées aux centres de sauvetage contenaient 665 euphorbes, 201 aloès, 135 cactus, 51 orchidées, 43 tillandsias, 25 podophyllums et 10 plantes appartenant à d'autres taxons, ainsi que 50 kg de graines de palmiers. En 2013, l'APHIS a confisqué 31 cargaisons de plantes vivantes transportées en violation de la CITES. Celles-ci contenaient 6 695 plantes. Les 30 cargaisons confisquées et envoyées dans les centres de sauvetage des plantes contenaient 3 864 orchidées, 2 343 aloès, 411 cactus, 27 euphorbes, 27 plantes carnivores et 8 fougères arborescentes.

Rapports annuels pour 2011 et 2012 : Le 26 octobre 2012, l'USFWS a soumis directement sous format électronique à l'UNEP-WCMC son rapport annuel pour 2011 (139 751 données) contenant toutes les données des échanges américains avec le reste du monde en espèces animales ou végétales inscrites à la CITES pendant l'année 2011. Le 5 novembre 2013, l'USFWS a soumis directement sous format électronique à l'UNEP-WCMC son rapport annuel pour 2012 (148 594 données) contenant toutes les données des échanges américains avec le reste du monde en espèces animales ou végétales inscrites à la CITES pendant l'année 2012. Ces chiffres représentent les échanges réels et pas seulement le nombre de permis CITES délivrés.

Rapport bisannuel U.S. CITES pour 2011-2012 : Le 18 octobre 2013, l'USFWS a soumis au Secrétariat de la CITES, le rapport bisannuel pour les années 2011 et 2012. Ce rapport résumait les principales mesures législatives, réglementaires et administratives prises par les États-Unis en 2011-2012 visant à l'application de la CITES. La résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP14) a recommandé que les Parties soumettent les rapports bisannuels selon la *Présentation du format bisannuel* adoptée par les Parties à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties et diffusée par le Secrétariat dans la notification aux Parties n° 2005/035. En conséquence, les États-Unis ont présenté leur rapport bisannuel pour 2011-2012 sous ce format. L'USFWS a posté son rapport sur son site CITES sur <http://www.fws.gov/international/pdf/biennial-report-us-cites-2011-2012.pdf>.

Données des saisies se rapportant aux éléphants : Le 14 mai 2013, l'USFWS a communiqué à TRAFFIC Afrique orientale/australe des fichiers contenant les données relatives aux parties et produits d'éléphants saisis



aux États-Unis en 2012 pour qu'elles soient incorporées au Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS).

#### **4. ACTIONS DES REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX**

##### **ÉTATS-UNIS**

Communications avec le président du Comité permanent et le Secrétariat: Pendant toute la période considérée, les États-Unis ont été à la fois représentant régional pour l'Amérique du Nord et vice-président du Comité permanent, et cette dernière fonction lui a permis de communiquer régulièrement avec le Secrétariat et le Président du Comité permanent.

Téléconférence régionale en préparation à la SC65: En juin 2014, les États-Unis, en tant que représentant régional auprès du Comité permanent, organisera une téléconférence avec le Canada et le Mexique dans le cadre du processus de consultation en préparation à la 65<sup>e</sup> session du Comité permanent.

#### **5. COOPÉRATION RÉGIONALE**

##### **CANADA**

Au nom du Secrétariat de la CITES, le Canada a élaboré un « Outil Internet : manuel des recherches sur Internet ». Le manuel a été finalisé en 2012 et présenté à la 16<sup>e</sup> session du Comité permanent de Bangkok en mars 2013. L'Outil internet est aujourd'hui disponible sur le site Internet d'Interpol.

Dans le cadre de sa participation au groupe de travail d'Interpol sur la criminalité liée aux espèces sauvages, Environnement Canada a contribué à renforcer les capacités et à faciliter les échanges de renseignements en soutien aux efforts coordonnés et renforcés de lutte contre la fraude dans le monde entier. En 2013, Environnement Canada a amélioré la coordination et les échanges de renseignements liés à la criminalité en matière d'environnement par le biais d'Interpol en détachant deux employés à la lutte contre la fraude, à raison d'un jour par semaine au Bureau central national d'Interpol (BCN) installé dans les locaux de la gendarmerie royale du Canada à Ottawa. Le but de ces détachements est d'améliorer les échanges de renseignements opérationnels avec Interpol, avec les BCN des autres pays et avec les agences internes opérant dans le cadre du BCN. Par ailleurs, ces personnes vont aligner les processus décisionnels d'Interpol sur ceux d'Environnement Canada, former les agents aux critères de l'échange d'informations en provenance ou à destination du Canada et compiler les données de certaines affaires classées.

##### **MEXIQUE**

Les membres de la région nord-américaine communiquent régulièrement dans le cadre de leur engagement à se rencontrer et à discuter des questions se rapportant à la CITES. Une réunion régionale a été organisée par le Mexique en février 2013, en préparation à la 16<sup>e</sup> conférence du Comité permanent. Entre les réunions, la région a maintenu le contact via les téléconférences et par courriel, notamment en 2014 en préparation à la 27<sup>e</sup> réunion du Comité pour les animaux et à la 21<sup>e</sup> réunion du Comité pour les plantes.

En octobre 2012, le Bureau PROFEPA du Procureur général adjoint de l'inspection industrielle et WWF-TRAFFIC Amérique du Nord ont organisé avec des financements du programme de l'USFWS Nature sans frontières un « Atelier de renforcement des savoir-faire des fonctionnaires responsables de la gestion et de l'application de la législation relative aux espèces sauvages au Mexique ». La formation a touché 81 fonctionnaires du secteur fédéral de l'environnement venus de tout le pays et issus des collectivités locales qui sont chargées de la gestion, de la vérification et de l'inspection des espèces sauvages destinées au commerce interne et international. En 2013, ils ont également organisé l'« Atelier de formation des instructeurs en matière de commerce et de trafic des espèces sauvages » pour 50 fonctionnaires du PROFEPA, de CONABIO, de l'Administration générale des douanes et du Bureau du Procureur général de la République. A ce jour, le contenu des ateliers a été enseigné à 19 fonctionnaires des bureaux de région du PROFEPA de l'ensemble du pays. Afin que cette initiative se poursuive, une proposition a été soumise en 2014 au programme USFWS Nature sans frontières qui a été approuvée.

En septembre 2012, les personnels du PROFEPA ont participé à diverses manifestations de formation, d'actualisation et d'échanges de savoir-faire techniques qui ont été facilitées par la Commission nord-américaine de coopération sur l'environnement (CEC): « Rencontres sur les meilleures pratiques criminalistiques ». Dans le cadre de cette coopération, le PROFEPA a participé à l'« Atelier sur les échanges de renseignements sur le trafic des espèces marines protégées en Amérique du Nord » (Vancouver, juillet 2013)

dont l'objet était les enquêtes sur certaines espèces d'intérêt commun (totoaba, concombre de mer, demoiselle de Clarion) et l'échange de renseignements sur ces espèces qui ont fait l'objet de saisies au Mexique et aux États-Unis.

En octobre 2013, l'UNAM a signé un accord avec la Smithsonian Institution du Muséum national d'histoire naturelle des États-Unis en vue de réaliser le projet « Wildlife Bar Code-Mexico ». Le projet est d'utiliser des codes barres pour aider l'autorité CITES de lutte contre le trafic des espèces du Mexique (le PROFEPA) à identifier les espèces présentes sur le marché international mais difficiles à déterminer. Les autorités de la CITES, en coopération avec le secteur universitaire (UNAM), le réseau MEXBOL de la Commission nationale de science et de technologie (CONACYT), le Bureau du Procureur général de la République et la Division scientifique de la police fédérale, ont élaboré un document décrivant la portée du projet au Mexique et une liste de 800 espèces (200 espèces prioritaires et les espèces similaires et associées) qui doivent être séquencées pour être incluses dans une bibliothèque de référence.

## **ÉTATS-UNIS**

Le trafic de défenses de narval : L'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS a fait équipe avec la *National Oceanic and Atmospheric Administration* et le Service nature sauvage d'Environnement Canada pour enquêter sur deux individus ayant prélevé, vendu et exporté pour 1,5 million USD de défenses de narval, espèce inscrite à la CITES, du Canada vers les États-Unis. L'enquête a permis de mettre trois citoyens américains en examen ainsi que leur fournisseur canadien. Les chefs d'accusation retenus étaient la conspiration, le blanchiment d'argent et la contrebande. Le Canadien qui avait été arrêté dans la province du Nouveau Brunswick le 19 décembre 2013 sur demande d'extradition des États-Unis a été condamné au Canada pour avoir transporté des centaines de défenses de narval vers les États-Unis où se trouvaient les acheteurs. Il a été poursuivi pour sept chefs d'accusation et a été condamné à une amende de 385 000 dollars canadiens et à une peine de 8 mois de détention avec sursis. Deux des accusés américains (tous deux habitant le Tennessee) ont plaidé coupable de conspiration et de trafic d'espèces sauvages en janvier 2013. Le troisième (un homme du New Jersey) a été jugé dans le Maine en mars 2014 et a été déclaré coupable de trafic de défenses de narval à partir du Canada et d'autres crimes associés de blanchiment d'argent.

Trafic transfrontalier de reptiles : En 2013, une femme de 28 ans originaire de New York qui avait fait entrer clandestinement plus de 18 000 reptiles protégés (dont beaucoup inscrits à la CITES) au Canada pour le marché des animaux domestiques a été condamnée à une peine de 18 mois de détention après avoir plaidé coupable pour violation de la Loi Lacey et pour conspiration. Les enquêteurs de l'USFWS et du Canada ont montré que l'accusée avait transporté les reptiles en bateau en traversant le Saint Laurent, à partir de la réserve indienne Mohawk, pour les livrer à un complice canadien. La valeur des reptiles excédait la somme de 800 000 dollars canadiens. Le complice canadien de ce réseau de contrebande a été poursuivi et condamné au Canada où il a été déclaré coupable de deux chefs de violation des principales lois de ce pays relatives aux espèces sauvages. Il a été condamné à 90 jours de détention, à trois ans de probation et à une amende de 50 000 dollars canadiens versés au fonds canadien de défense de l'environnement.

Trafic d'espèces sauvages entre le Canada et les États-Unis : A l'automne 2012, l'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS, le Service nature sauvage d'Environnement Canada, le Ministère des ressources naturelles de l'Ontario et des agents de l'État de New York ont mené à bien une enquête sur la commercialisation illicite d'arwanas d'Asie, inscrits à la CITES, et de Channidae (des nuisibles) introduits aux États-Unis à partir du Canada. Le principal accusé, propriétaire d'une société commerciale d'aquariophilie à Toronto, a plaidé coupable pour violation des lois fédérales et étatiques relatives aux espèces sauvages et a payé 13 000 USD d'amendes et dommages et intérêts. Il a également dû répondre au Canada d'accusations fédérales et provinciales et a été condamné à 60 jours de détention, et lui et sa société devront payer quelque 75 000 dollars canadiens d'amendes.

## **6. RÉUNIONS ET ATELIERS**

### **CANADA**

Les membres du réseau canadien de l'organe de gestion communiquent régulièrement entre eux. Des réunions bisannuelles sont organisées au cours desquelles sont discutées les dernières politiques et procédures de délivrance des permis. Les thèmes abordés sont les modifications apportées à la CITES (résolutions et inscription des espèces), les modèles de permis et la sécurisation des procédures de délivrance des permis, les rapports fournis à la CITES, les normes des permis, etc.

Les membres du réseau canadien des organes de gestion communiquent régulièrement par téléconférence et par courriel afin de discuter des questions liées à la CITES et de faire avancer le programme de développement des rapports standardisés des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) utilisés pour appuyer les décisions concernant les exportations durables de spécimens CITES obtenus légalement. Un atelier a été organisé en décembre 2013 pour étudier quel est l'intérêt du Canada à mettre en œuvre les aspects scientifiques de la CITES et quels sont les difficultés qui l'attendent dans cette entreprise, et pour fournir avis et commentaires sur les actions internationales du Canada.

L'autorité scientifique du Canada communique également régulièrement avec un groupe autochtone pour discuter des questions liées à la CITES dans la mesure où elles affectent les populations canadiennes autochtones.

Le Canada a assisté à la réunion régionale pour l'Amérique du Nord organisée par le Mexique en février 2013 dans le cadre de son engagement à se rencontrer et à discuter des problèmes régionaux en préparation à la Conférence des Parties. Ces réunions permettent aux membres régionaux de mieux comprendre les positions et préoccupations des autres Parties nord-américaines, surtout s'agissant des espèces qui leur sont communes.

## MEXIQUE

L'organe de gestion et l'autorité scientifique du Mexique ont participé à l'« Atelier régional sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le plan stratégique de la biodiversité 2011-2020 » organisé à Mexico du 15 au 17 novembre 2012. L'atelier a également pu compter sur la participation des points focaux de la CDB et/ou de la SMCP du Costa Rica, de Cuba, des États-Unis, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, de Panama, de Porto Rico, du Royaume-Uni et de la République dominicaine, ainsi que de représentants de TRAFFIC, du jardin botanique de New York, de l'Université de Porto Rico, de la stations biologique de « Las Cruces » et du Réseau touristique autochtone du Mexique.

Le PROFEPA a participé à l'atelier sur l'identification des ailerons de requins organisée à Roatán, au Honduras, où ils ont reçu une formation actualisée sur l'application et le fonctionnement de la CITES en matière d'identification des ailerons de requins.

Le Mexique a organisé la 27<sup>e</sup> réunion du Comité pour les animaux (AC27), la 21<sup>e</sup> réunion du Comité pour les plantes (PC21) et leurs sessions conjointes (AC27/PC21) à Vera Cruz du 28 avril au 8 mai 2014, ainsi qu'une série d'actions parallèles :

- a) Visites guidées sur les sites où sont utilisées et gérées des espèces inscrites à la CITES,
- b) Une séance portant sur l'affichage destiné à diffuser les savoir-faire en matière d'enquête, de gestion et de conservation des espèces inscrites à la CITES, mettant en valeur les échanges et la collaboration entre les communautés mexicaines et les experts de la CITES,
- c) Réunions parallèles : GSC-Mexique/Plateforme pour un usage responsable des écosystèmes (RESP), évaluation UICN Palmiers du Mexique et réunion du comité UICN du Mexique,
- d) Manifestations connexes : application de l'annexe II sur les requins (PEW), coopération FAO-CITES, CNUCED, RESP, alliance ONUCD-PROFEPA, identification des bois américains, SMCP (CONABIO-BGCI), guide de détermination des cycadophytes (Jardins botaniques de Kew), Programme du comité consultatif (OIBT), conservation et commerce des *Abronia* spp. mexicaines.
- e) Un séminaire public « La CITES et les défis de la durabilité » destiné à fournir aux secteurs concernés et à la communauté internationale de la CITES l'occasion d'échanger des informations et des savoir-faire pour une application correcte de la Convention.

Les renseignements d'ordre général relatifs aux diverses activités des réunions de Veracruz sont disponibles sur : <http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/veracruz/>.

L'autorité scientifique du Mexique et le Directoire général pour les forêts et la gestion des sols (DGGFS-SEMARNAT) ont participé à l'« Atelier régional pour l'Amérique centrale dans le cadre du programme OIBT-CITES » organisé à La Antigua, au Guatemala, entre le 16 et le 18 juillet 2013. L'atelier a été organisé par le gouvernement guatémaltèque (CONAP et INAP) suite à la récente inscription des espèces *Dalbergia* de la

région à l'annexe II à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (Bangkok, 2013). Les participants à l'atelier ont appris ce qu'était aujourd'hui le programme OIBT-CITES, ont échangé leurs savoir-faire en matière de gestion de l'acajou, du bois de rose et d'autres espèces inscrites à la CITES, et ont formulé diverses propositions d'assistance dans le cadre du programme.

## ÉTATS-UNIS

Atelier sur la protection des iguanes : L'USFWS a sponsorisé le premier atelier du genre sur la protection des iguanes de la région des Caraïbes à San Juan, à Porto Rico, en décembre 2013. Le Département de l'environnement et des ressources naturelles de Porto Rico a organisé l'atelier et fourni la logistique. Les gouvernements des îles, les scientifiques, les gestionnaires des ressources et les ONG de défense de l'environnement se sont réunis pour échanger leurs connaissances et leurs savoir-faire, tout en formulant un plan d'action prioritaire de protection pour l'avenir. Les iguanes sont parmi les plus menacées des espèces de la famille des lézards et nombre de celles qui sont inscrites aux annexes I ou II vivent sur les diverses îles de la région des Caraïbes ; le braconnage pour le commerce des animaux de compagnie est récemment réapparu comme la première menace pesant sur certaines espèces. Les États-Unis aimeraient entendre l'avis des Parties ou des ONG intéressées qui pourraient soutenir cette initiative. Les résultats de l'atelier seront disponibles dans un document d'information à la 65<sup>e</sup> session du Comité permanent.

Accords de libre échange et renforcement des capacités : Le Programme d'assistance technique internationale (ITAP) du Département de l'intérieur poursuit son travail sur le trafic des espèces sauvages et sur les projets CITES de renforcement des capacités en Amérique centrale. L'ITAP œuvre actuellement à la mise en place d'actions similaires en Asie et en Amérique du Sud. Nombre d'entre elles sont coordonnées par le Département d'État, et l'USFWS fournit les experts techniques pour les évaluations et les missions de formation. Pour plus de renseignements, voyez le site de l'ITAP sur <http://www.doi.gov/intl/itap/index.cfm>.

Formation aux techniques des enquêtes criminelles en Afrique : En réponse à la crise du braconnage des espèces sauvages en Afrique, l'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS a présenté un programme complet de formation aux techniques des enquêtes criminelles en juin 2013 et en août 2013 à l'Académie internationale de lutte contre la fraude du Département d'État à Gaborone, au Botswana. Un total de 65 agents venus de 10 pays sub-sahariens (Botswana, Cameroun, République démocratique du Congo, Gabon, Kenya, Namibie, République du Congo, Afrique du Sud, Tanzanie et Zambie) ont suivi une formation intensive de deux semaines.

Formation aux techniques criminalistiques en matière d'espèces sauvages : Le laboratoire de criminalistique de la National Fish and Wildlife de l'USFWS installé à Ashland, dans l'Oregon, a organisé en août 2013 un programme d'une semaine de formation destiné aux experts en criminalistique d'Asie du Sud Est. Durant la période considérée, les scientifiques du laboratoire ont également organisé des sessions de formation et de consultation au Viet Nam et en Australie.

Formation anti-traffic en Asie : A l'automne 2013, l'Office de lutte contre la fraude de l'USFWS a participé à l'organisation d'un programme de formation anti-traffic initié par le Département de la sécurité nationale à Bangkok, en Thaïlande. Les cours portaient sur la CITES, la surveillance, les livraisons contrôlées, et le traitement de la scène de crime ; ils ont été dispensés à 40 participants appartenant à la Police royale thaïlandaise, à l'administration des douanes de Thaïlande, du Laos et de la Birmanie, au Bureau du Procureur général de la Thaïlande, à Interpol, à la Fondation FREELAND et au réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Formation sur l'interdiction du trafic : En septembre 2012, à Panama, l'inspecteur de l'USFWS en poste à Porto-Rico a présenté une formation sur l'interdiction du trafic des espèces sauvages et sur la détection des fraudes aux permis CITES à des agents de Panama et d'autres pays du réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages d'Amérique centrale.

Une délégation U.S.-CITES en Chine : En juin et juillet 2013, des représentants de l'USFWS ont participé à une réunion avec l'Administration des forêts de la R.P.C. à Pékin pour discuter des résultats de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. Ces représentants ont également participé à un atelier d'une journée sur la détermination des espèces CITES à l'intention des fonctionnaires des douanes de Guangzhou qui portait sur les espèces de tortues récemment inscrites aux annexes de la CITES.

Atelier APHIS-CITES : En juin 2013, le Service de l'inspection de la santé des animaux et des plantes (APHIS) du Département américain de l'agriculture et l'USFWS ont organisé un atelier de formation CITES à

Brownsville, au Texas, pour les inspecteurs de l'APHIS et des CBP des postes américains à la frontière entre le Texas et le Mexique.

Atelier d'identification des bois en République dominicaine : En 2012, le Service américain des forêts a organisé un atelier d'identification des bois en République dominicaine pour 35 participants appartenant aux collectivités locales et aux universités.

Atelier d'identification des bois au Nicaragua : En 2013, le Service américain des forêts a envoyé un expert de son laboratoire des produits de la forêt au Nicaragua pour un atelier utilisant le guide de détermination des bois d'Amérique centrale élaboré par lui. Une quarantaine d'agents des collectivités locales et des universités y ont participé.

## **7. LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX**

### **ÉTATS-UNIS**

A la 64<sup>e</sup> session du Comité permanent (mars 2013), les États-Unis qui avaient représenté la région nord-américaine au Comité permanent pendant l'intersession entre CoP15 et CoP16, a à nouveau été élu représentant régional pour l'intersession entre CoP16 et CoP17. Les États-Unis peuvent rapporter que, depuis, la coordination au sein de la région a continué d'être excellente et qu'en tant que représentant régional ils n'ont pas rencontré de problèmes particuliers.